

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (ILLE ET VILAINE)
EN DATE DU 6 OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi six octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur Vincent LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le trente septembre conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente septembre deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice: 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 25

Date d'affichage des délibérations:

Présents : Mr LE BORGNE, Maire, Mme JOUET, Mr ECOLLAN, Mme NOBE, Mr CANAL, Mme RIANDE COLLIAUX, Mr POISLANE, Mme LEMOINE, Mr JOUANNY-RAMEY, adjoints, Mme PREIS, Mr BERTHELIER, Mr CORDIER, Mme JUET, Mr DAFE, Mme LE BAIL CHEVREAU, Mme BIDAUX, Mr LANGNER, Mme LE BECHEC, Mr DUGUE, Mme MOUSSART, Mr FERRE, Mme RAOUL, Mr LEGRAND, Mme HERRY, Mr TILLON.

Absents : Mme Fontaine, Mr Epert

Mme Juet a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 8 septembre, qui est adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2026-IX-10 – MOTION DE SOUTIEN DISPOSITIF ACTEE

(Rapporteur : Mme NOBE)

Le programme ACTEE, programme CEE porté par la FNCCR avec le soutien de l'Association des Maires de France et en partenariat avec l'ADEME, constitue pour la collectivité un outil déterminant pour relever ces défis. Depuis six ans, il accompagne déjà près de 20 % des communes françaises, en apportant l'ingénierie indispensable à la préparation, au financement et à la réalisation des projets de rénovation énergétique.

ACTEE ne représente pas seulement une source de financement supplémentaire. Il permet surtout de structurer les projets communaux, de mobiliser efficacement les dispositifs existants – certificats d'économies d'énergie, Fonds vert et autres aides publiques – et de transformer des intentions en réalisations concrètes. Sans cet accompagnement, nombre de projets resteraient à l'état d'étude ou seraient reportés, faute des moyens d'ingénierie nécessaires.

Les opérations de rénovation énergétique contribuent directement à la réduction de nos consommations d'énergie, au respect des objectifs du décret tertiaire et à la maîtrise durable des dépenses de fonctionnement. Elles améliorent également le confort des usagers et la résilience de nos équipements publics face aux épisodes climatiques extrêmes.

Au-delà de ces bénéfices directs pour notre collectivité, ces investissements soutiennent l'activité des entreprises de maîtrise d'œuvre, d'ingénierie et du bâtiment. En transformant des projets en marchés et en travaux, ACTEE contribue ainsi à la commande publique et à l'activité économique de nos territoires, dans une période particulièrement difficile pour le secteur de la construction et de la rénovation.

Dans un contexte marqué par la diminution de plusieurs dispositifs de soutien aux collectivités, notamment du Fonds vert, ACTEE constitue un levier essentiel pour poursuivre les investissements indispensables à la transition énergétique. Il garantit également une forme d'égalité territoriale : sans une ingénierie accessible à tous, les collectivités disposant des moyens humains et techniques les plus importants seront naturellement les mieux armées pour poursuivre leurs investissements, tandis que les territoires plus modestes risquent de devoir différer leurs projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Soutient le programme ACTEE4 pour maintenir les investissements nécessaires à la rénovation et à l'adaptation du patrimoine public
- Autorise Mr le Maire à transmettre cette motion au député de la circonscription

(Votants : 24)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Pour extrait conforme,
Le 6 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Rolande JUET



Le Maire
Vincent LE BORGNE

